



# Convocation du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la Salle des fêtes,  
le vendredi 10 juillet 2020 à 19 heures, en séance publique.

Affiché le 03 juillet 2020

**Tenant compte des préconisations sanitaires formulées par le comité scientifique COVID-19, cette séance se tiendra avec un public limité à quinze personnes présentes dans le respect des règles de distanciation physique.**

## ORDRE DU JOUR – SESSION ORDINAIRE

0/ Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

1/ Elections sénatoriales 2020 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral.

2/ Attribution des subventions aux associations.

Informations et questions diverses.

Le Maire,

Didier PEYSANDIER

